



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2014 - Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PRÉPONDÉRANCE DES EMPLOYÉS

- Les cadres sont bien représentés : 23 % contre 20 % pour le secteur.
- La proportion de professions intermédiaires est très faible (7,78 %) et est inférieure à la part sectorielle (8,28 %).
- Le taux d'employés est inférieur à celui du secteur (58 % contre 62 %).
- Les ouvriers sont peu nombreux, il s'agit essentiellement du personnel d'entretien.



FÉMINISATION TRÈS CONSÉQUENTE

La proportion de femmes est très étendue en raison, notamment, du taux particulièrement élevé de la catégorie des employés et des professions intermédiaires.

Répartition des salariés par catégorie sociale

Catégories sociales			Ompl
Cadres	23,27 %	20 %	17,22 %
Professions intermédiaires	7,78 %	8,28 %	30,09 %
Employés	57,90 %	61,81 %	45,76 %
Ouvriers	11,05 %	9,91 %	6,93 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %



La catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres. L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des « salariés » qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie... Dans le contexte des branches des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...

Taux de féminisation par catégorie sociale

Catégories sociales			Ompl
Cadres	66,38 %	65,33 %	67,95 %
Professions intermédiaires	76,48 %	72,89 %	78,30 %
Employés	91,02 %	86,50 %	92,90 %
Ouvriers	68,24 %	61,70 %	73,23 %
Ensemble	81,64 %	78,68 %	82,86 %



Secteur juridique

Branche professionnelle



Cabinets d'avocats



STABILITÉ DU TAUX DE FÉMINISATION

Globalement, la part des femmes dans l'emploi de la branche varie peu sur la période. Néanmoins, la féminisation des ouvriers et des cadres tend à progresser.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie fortement d'une région à l'autre.




Ainsi, la part des cadres est maximale pour la Bretagne (29 %), mais son minimum est atteint pour la Corse (6 %).

Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale

Années	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
2008	ND	ND	ND	ND	ND
2009	62 %	80 %	95 %	48 %	84 %
2010	63 %	75 %	94 %	47 %	84 %
2011	64 %	76 %	93 %	58 %	83 %
2012	66 %	80 %	92 %	61 %	84 %
2013	66 %	81 %	91 %	53 %	83 %
2014	66 %	76 %	91 %	68 %	82 %

*ND : Non déterminé

Répartition des salariés par région et catégorie sociale

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé ¹
Auvergne-Rhône-Alpes	23,12 %	7,27 %	59,32 %	10,29 %	0 %
Bourgogne-Franche-Comté	17,69 %	3,58 %	63,72 %	14,51 %	0,50 %
Bretagne	28,55 %	5,29 %	62,67 %	2,16 %	1,32 %
Centre-Val de Loire	20,37 %	4,32 %	71,85 %	2,50 %	0,96 %
Corse	6,03 %	ND	86,21 %	ND	7,76 %
DOM	12,26 %	6,21 %	65,29 %	4,62 %	11,62 %
Grand Est	19,48 %	4,33 %	71,35 %	3,99 %	0,85 %
Hauts-de-France	15,92 %	4,31 %	64,93 %	13,90 %	0,94 %
Île-de-France	27,86 %	10,35 %	50,72 %	11,06 %	0 %
Normandie	16,94 %	5,05 %	65,41 %	11,83 %	0,77 %
Nouvelle-Aquitaine	18,35 %	ND	59,43 %	ND	22,22 %
Occitanie	17,80 %	4,56 %	59,50 %	17,30 %	0,85 %
Pays de la Loire	26,70 %	ND	55 %	ND	18,30 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	16,80 %	5,88 %	68,55 %	8,77 %	0 %
	23,27 %	7,78 %	57,90 %	11,05 %	0 %
	20 %	8,28 %	61,81 %	9,91 %	0 %
	17,22 %	30,09 %	45,76 %	6,93 %	0 %

1. Salariés dont la catégorie sociale n'a pas pu être déterminée pour cause de secret statistique.